

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2020

**Date convocation :** 08/09/2020

**Excusés - Absents :** EGEA Marie-Hélène, ASSIE Mathilde, DUFOSSE Martine, SOLER Jean, SOULIE Jérôme, LUKASIEWCZ Dominique.

**Secrétaire de séance :** MERCADIER Damien.

*Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires devant être respectées, la réunion se déroule à huis clos.*

**1 Présentation du Syndicat Mixte Bassin Versant du Vaur :** par Karine LACAM, Directrice dudit syndicat : objet du syndicat dont le cœur de métier est la gestion de l'eau dans son milieu naturel, adhérents, objectifs, actions, etc. Site du SMBVV : <https://www.epage-viaur.com>.

**2-Plan Communal de Sauvegarde :** document obligatoire que la commune a réalisé en 2012 avec l'aide du SMBVV. Karine LACAM fait un rappel des risques auxquels la commune peut être exposée et de la nécessité du PCS pour anticiper la gestion de ces risques s'ils venaient à subvenir. A ce jour, nous devons mettre à jour le PCS de 2012. Le SMBVV nous apportera son aide technique (réalisation de cartographie, trame du PCS et DICRIM). Une fois élaboré le PCS doit être publié par arrêté communal.

### 3- Questions diverses :

#### **\*Travaux église de Fournials :**

- **Nouveau devis** pour les vitraux présenté par la Sarl En Verre Contre Tout qui remplace M. GUERIN, décédé. Il correspond au solde des travaux restant à réaliser, soit 3718.74 € auquel il faut ajouter la TVA.

- **Peinture** : accord à l'unanimité pour faire réaliser les travaux de peinture par M. DUPUICH dont le montant du devis est égal à 6 182,50 € (pas de TVA à payer, pas de TVA à récupérer).

- **Confirmation du don** de 3 000 € du Comité des Fêtes de Tanus, section « Fête de Fournials » pour participation aux travaux de restauration de l'église. Une convention sera signée en ce sens.

**\*Chapelle de Las Planques** : Accord à l'unanimité pour faire réparer la porte de l'entrée principale de la chapelle qui a été vandalisée. Pierre STEIN de la Crouzié, se chargera de cette réparation (coût entre 300 et 400 €)

**\*Changement luminaires mairie en lampes LED** : discussions quant à faire réaliser les travaux par un artisan ou par l'employé communal en achetant le matériel. Il est décidé à la majorité (8 Pour, 1 contre) de faire réaliser ces travaux par Camille SENN, électricien en microentreprise. Montant du devis correspondant : 2 119.87 €

**\*UCIAC** : compte-rendu de la rencontre de Benoît RAVAILHE avec les représentants de l'Union des Commerçants Industriels et Artisans du Carmausin – UCIAC – le 11/09/2020. Ils souhaitent organiser une réunion de concertation avec les commerçants et les artisans de la commune (prise de contact, état des lieux, mesures de redynamisation du commerce local, etc.) La date de cette réunion n'est pas encore arrêtée, d'ici fin octobre. Une invitation sera envoyée par la mairie à ce effet.

**\*Plan Local d'Urbanisme** : les travaux liés aux PLU reprennent après un arrêt de 8 mois½ (fin année, élections municipales, Covid19). Une première réunion avec les membres de la commission urbanisme aura lieu le mardi 22 septembre 2020 en matinée.

**\*Ateliers « Coup de Pouce Connexion »** organisés par la MSA dans les locaux de la mairie à partir du mois de janvier. L'accès à ces groupes de travail est destiné à des personnes inscrites auprès de la MSA dans le cadre d'un accompagnement social.

**\*Permanences assistante sociale** : reprise des permanences à compter du 24 septembre 2020, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h à 11h30, à la mairie, sur rendez-vous.

**\*Remboursement Transport scolaires** de la part famille, soit 45 € à 2 familles qui ont réglé à tort cette somme. En effet leurs enfants empruntent la navette d'école à école, ce coût est pris en charge par la collectivité depuis la rentrée 2019/2020. Accord à l'unanimité pour rembourser ces sommes aux familles concernées.

**\*Taxe foncier non bâti** : Possibilité d'exonérer de Taxe foncière Non Bâti, sur une durée de 5 ans, les agriculteurs qui utilisent des terrains agricoles en agriculture biologique (installation ou reconversion). Accord à la majorité (7 contre, 1 pour et 1 abstention) de ne pas mettre en place cette exonération.

**\*Possibilité exonération partielle de CFE** : Il faut en faire la demande auprès de la 3CS et répondre à certaines conditions (domaine d'activité, autres aides de l'Etat obtenues, etc) Françoise EMERIAUD a invité les entreprises concernées à se rapprocher de la 3CS ( Sarl FAGAS Illuminations, Hôtel des Voyageurs).

**\*Commission sport à la 3CS** : accord à l'unanimité pour que Sylvain LAURENS représente la commune au sein de cette commission.

**\*Redevance Occupation du Domaine Public** pour les réseaux d'électricité : délibération de révision du taux de la RODP versée par le SICAE du Carmausin, doit 212 € pour l'année 2020.

**\*Don mariage** : un don de 50 € a été versé par M et Mme MAYNARD à l'occasion de leur mariage célébré samedi 12/09 à la mairie de Tanus. Cette somme sera imputée au budget principal de la commune. Le conseil municipal remercie chaleureusement les donateurs.

**\*Virement de crédits** : accord à l'unanimité pour effectuer les virements de crédits nécessaires au réajustement du budget suite aux décisions prises en matière de travaux, suite à la constatation d'une erreur d'inventaire, etc.

La séance est levée à 00h01

Monsieur le Maire de Tanus,  
Benoît RAVAILHE

